

**CONTROLE
COMPTABILITE
AUDIT F.K**

Société par actions
Simplifiée
au capital de 100€

COMMISSAIRE AUX

COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE

REGIONALE D'AIX-EN

PROVENCE BASTIA

143 CHEMIN DE PALAMA 34

L'OLIVERAIE SAINT-MARTIN

13013 Marseille

Tel: 06 68 24 19 58

Siret : 980 224 729 00015

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SOCIETE GROUPE AAM
76 Bd des Libérateurs
13011 - MARSEILLE

SIREN 852 464 601

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L.223-43 et 224-3 et du Code de commerce, par décision unanime des associés de la société SARL GROUPE AAM, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué mes travaux selon la norme de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

En outre, nous avons pu constater que la société n'avait consenti aucun avantage particulier au profit des associés ou de tiers.

En conclusion, nous estimons que rien dans la situation de la société ne s'oppose à sa transformation en société par actions simplifiée.

Fait à Marseille, le 24 février 2025

M. Frédéric KESSAS
Président de la société
Contrôle Comptabilité Audit
F.K

